

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

- Une demande de dérogation mineure (#2020-03) a été déposée relativement à l'immeuble sis au 163, rang Beauséjour à Saint-Louis-du-Ha!-Ha!
- La dérogation demandée vise à autoriser l'ajout d'un garage de 74,3 m² sur un terrain de 1873,4 m² à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Selon le règlement numéro 373, un terrain dont la superficie est supérieure à 1500 m² et inférieur à 3000 m² est autorisé à construire un seul bâtiment accessoire d'une superficie maximale de 65 m². La nouvelle construction accessoire mènerait à dépasser la superficie maximale autorisés par la réglementation de 9.3 m².
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 8 septembre 2020 à 20h00 à la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha!-Ha!
 Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! ce onzième jour d'août deux mille vingt.

Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Dominique Michaud, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 août 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 août 2020.

Signature